

Bernard DENNI : de l'Armée Française aux Forces Françaises de l'Intérieur en passant par l'incorporation de force dans la Wehrmacht (1939 – 1945)

1 – La période française en Alsace 1939-1940 et la Campagne de France

Bernard DENNI a souscrit un engagement volontaire dans l'Armée française pour une durée de trois ans le 12 mai 1939. Affecté au 250^{ème} Régiment d'Infanterie il rejoint le Centre Mobilisateur de Haguenau. Son régiment est subordonné à la 62^{ème} Division.

Stationné en Alsace, le 250^{ème} est l'un des régiments de couverture et d'intervalle de la Ligne Maginot du Secteur Fortifié du Bas-Rhin. Dépendant de la Région Fortifiée de la Lauter, le Secteur Fortifié du Bas Rhin s'étend de la casemate de Kinzig Nord (Strasbourg-Robertsau) jusqu'à la casemate de Rhinau Sud. Ce secteur de la Ligne ne comporte pas d'ouvrage d'artillerie ou d'infanterie et n'est doté que de casemates d'infanterie et d'abris-poste de commandement.

Le Secteur comprend entre autres le Sous-Secteur d'Erstein où est positionné au Nord le 250^{ème} Régiment d'Infanterie en 1940 sur un axe "Tournant du Rhin" - Eschau - Lipsheim. Sa mission : tenir le Rhin et défendre le Sud de l'agglomération strasbourgeoise sur cette ligne face à la menace venant de l'Est. Pour ce faire, il occupe le terrain entre les casemates et contrôle les voies de communications. Il n'est pas affecté au service des armes équipant les casemates qui le sont par les Compagnies d'Equipages des Ouvrages. Le Régiment d'Infanterie est une force de manœuvres contrairement aux Régiments d'Infanterie de Forteresse qui sont attachés à leurs casemates.

Pendant la "*Drôle de Guerre*", période allant de septembre 1939 à début mai 1940, pas d'opérations militaires notables dans le Sous-Secteur. Tout va se précipiter après le 10 mai 1940 quand débutera le "*Blitzkrieg*" et surtout quand le 15 juin 1940 les troupes allemandes franchiront le Rhin de vive force à Rhinau pour y établir une tête de pont destinée à permettre l'invasion et la conquête de la plaine d'Alsace avec l'autre tête de pont établie à Neuf-Brisach.

Devant la poussée des Unités allemandes engagées dans l'opération nommée "*Kleiner Bär*", les troupes françaises d'intervalle et de couverture des Sous-Secteurs font retraite vers les Vosges en passant par les vallées telles celle de la Bruche avec pour objectif de se rassembler et de créer dans le massif vosgien un rôle de résistance.

Les Allemands sont déjà entrés à Paris le 14 juin, ils entrent dans Strasbourg le 19 après avoir conquis Colmar le 17 et Mulhouse le 18.

Le 20 juin, Bernard DENNI est fait prisonnier au Champ du Feu avec des éléments du 250^{ème} Régiment d'Infanterie replié. Il indique sur un formulaire le 22, jour où l'Armistice a été signé et qui mettait un terme à la débâcle de la Campagne de France.

L'histoire de Bernard DENNI en Alsace occupée mais bientôt annexée (ce qui est bien plus qu'une nuance) commence.

Il est libéré le 13 juillet 1940 en tant qu'alsacien et renvoyé dans ses foyers, démobilisé comme l'atteste le certificat établi par l'Administration Militaire. On ne sait où il a été détenu ni dans quelles conditions. On ne dispose pas davantage de document attestant du versement d'une fraction de prime de démobilisation à laquelle il aurait eu droit.

2 – Le retour à la vie civile en Alsace annexée (1940-1943)

Bernard DENNI exerce son métier de menuisier à Strasbourg, 22 Vorbrückerstrasse à la Menuiserie et Fabrique de Meubles NUSS. Le nom des rues d'Alsace ayant entre autres

été germanisées, il s'agit de la rue de La Broque. Il y travaillera du 30 septembre 1940 au 18 janvier 1943.

Le 12 février 1943 il est convoqué au Reichsarbeitsdienst en un lieu qui n'est pas connu (Service du Travail du Reich – embrigadement obligatoire dans des unités de travailleurs « germaniques » mais aussi véritable école d'endoctrinement et de préparation militaire).

3 – L'incorporation de force et la guerre (1943)

Le 21 mai 1943, il est appelé « *sous les drapeaux* » mais pas celui de son Pays. Il est incorporé de force dans la Wehrmacht en application d'une Ordonnance du 25 août 1942 édictée par le Gauleiter WAGNER, Chef de l'Administration Civile : «... *L'Alsace a aussi le devoir de prendre part à la lutte aux côtés du Reich Grand allemand. Elle a ce devoir parce que son passé est allemand et que son avenir sera à nouveau allemand*». Son incorporation lui donne de facto la nationalité allemande alors qu'il n'a pas répudié la nationalité française. Son prénom Bernard par trop français a été germanisé en *Bernhard*.

Dès lors, ce Caporal de l'Armée française subit comme simple recrue le « *drill* » à l'allemande dans la Heer, l'Armée de Terre. Il commence son parcours militaire dans la ville de garnison de HAMELN en Basse-Saxe à la Stamm Kompanie du Grenadier Ersatz Bataillon 590 (Compagnie des Services Communs du Bataillon de Grenadiers de Remplacement n° 590). Puis il est affecté au Reserve Grenadier Bataillon 348 (Bataillon de Grenadiers de Réserve). Il n'y a pas cette mention dans son *Soldbuch*, le livret militaire allemand, mais dans l'attestation établie par le Service WAST.



En l'absence de témoignages de Bernard DENNI on ne dispose que des renseignements recueillis dans son Soldbuch et ceux communiqués par le « WAST ». Ils ne nous apprennent rien sur son quotidien ni sur les épreuves traversées. Toutefois, des dates et des lieux permettent de rattacher l'histoire de ce « Malgré-Nous » à l'histoire militaire des armées allemandes sur le Front de l'Est, communément appelé « *Front russe* » par les Alsaciens.

On apprend que de mai à août il subit toutes les vaccinations d'usage et qu'il bénéficie d'une instruction au port du masque à gaz. Le 7 juin, il perçoit un fusil et une baïonnette.

Pour compléter son équipement il perçoit aussi sa « *gekürzte eiserne Portion* », la ration alimentaire de combat à n'utiliser que sur ordre et en dernier recours par défaut de ravitaillement (250 gr de biscottes et 200 gr de viande en conserve).

4 – Tableau récapitulatif le parcours de Bernhard DENNI dans la Heer après son incorporation à HAMELN :

DATE	LIEU	UNITE D'AFFECTION	OBSERVATION
25/05/1943	KÖNIGSBERG, Prusse-Orientale (<i>Kaliningrad, Russie</i>)	à la 1 ^{ère} Compagnie (Cie) de Remplacement de Pionniers d'Infanterie	
	SCHRÖTTERSBUrg Prusse-Orientale (<i>Plock, Pologne</i>)	au Bataillon de Grenadiers de Remplacement n° 492	
03/06/1943	WITEBSK et sa région, Biélorussie, <i>Weissrussland</i> en allemand (<i>Vitebsk, Belarus</i>)	à la 5 ^{ème} Compagnie (Cie) du 718 ^{ème} Régiment d'Instruction de Campagne, subordonné à la 391 ^{ème} Division d'Instruction de Campagne, Division constituée en partie de personnels provenant du Reichsarbeitsdienst	mutation
16/11/1943		Les effectifs de la 391 ^{ème} sont ventilés à l'issue de l'instruction dans la 206 ^{ème} Division d'Infanterie entre autres (<i>insigne de la Division ci-contre</i>)	
20/11/1943		à la Cie de Commandement du 413 ^{ème} Régiment de Grenadiers	mutation
23/12/1943		1 mois de permission	
01/02/1944		Nommé <i>Gefreiter</i> au 413 ^{ème}	Caporal
03/02/1944		Blessé au cours de la Bataille, évacué à l'Hôpital de Campagne n° 206 de la 206 ^{ème} Division d'Infanterie	premiers soins, pensé, opéré ?
11/02/1944	MINSK (<i>Belarus</i>)	Admis à l'Hôpital militaire des Armées n° 2/619	

16/02/1944	SIEDLICE (<i>Siedlce, Pologne</i>)	Transféré à l'Hôpital militaire de Réserve II, Train Sanitaire n° 111	
DATE	LIEU	UNITE - SERVICE	OBSERVATION
25/02/1944 17/03/1944	BERNKASTEL (<i>Rheinland-Pfalz</i>)	Transféré à l'Hôpital Militaire de Réserve « <i>Sankt Nikolaus</i> » Décoré de la Médaille des Blessés	Médecine interne
02/05/1944	HAGUENAU	Admis à l'Hôpital Militaire de Réserve	
01/09/1944	STRASBOURG	Admis à l'Hôpital Militaire de Réserve, Service II, chirurgie, Section Clinique Sainte Odile, Quartier du Neudorf	Traitement ambulatoire
26/09/1944	DACHSTEIN et environs	En permission de convalescence	
26/10/1944		Ne rejoint pas son Régiment après sa permission, déserte, s'évade et se cache	

4 – Les opérations militaires en Biélorussie

La 206^{ème} Division dont relève le 413^{ème} Régiment de Grenadiers dans lequel sert DENNI livra sa bataille décisive à Vitebsk pour briser l'encerclement commencé par l'Armée Rouge en février 1944, après ses offensives successives qui ont débuté en janvier. Le 413^{ème} Régiment de Grenadiers y subit de lourdes pertes. Dans les semaines qui suivirent, la Division fut anéantie. Sa dissolution officielle interviendra le 18 juillet 1944.

Bernhard DENNI ne connaîtra pas le sort funeste de son régiment car blessé le 2 février, il sera évacué à Minsk mais il l'avait échappé belle (blessure au lombaire gauche, cicatrice de 12 cm ; éclats au niveau de la 12^{ème} côte gauche ; fracture du 4^{ème} métacarpien de la main gauche ; blessure par perforation au bras gauche). Puis suivirent des hospitalisations successives avant qu'il termine sa convalescence en Alsace. Avant cette permission pour retrouver la quiétude de la maison familiale, il séjourna encore à l'Hôpital Militaire de Bernkastel sur la Moselle en Rhénanie-Palatinat, mais avec pour seule perspective l'inévitable retour au front dès son rétablissement.

5 – La désertion, la Libération, le nouvel engagement du Caporal français (44-45)

Bernard DENNI ne rejoindra pas son Unité à la fin de sa permission. Déserteur par instinct de conservation mais aussi par conviction, il a vécu caché aux environs de DACHSTEIN. Il aurait été condamné à mort par un Tribunal Militaire s'il avait été découvert à cause d'une délation ou suite à l'aboutissement d'une enquête.

Ses complices auraient été au mieux condamnés à la déportation en Allemagne. La « *Sippenhaftung* », la détention du clan était la punition des ascendants, descendants et collatéraux du déserteur ou du réfractaire. On imagine les pressions subies par sa parenté !

Resté caché jusqu'au 22 novembre 1944, Bernard DENNI est libéré le 23 par l'arrivée des troupes françaises et alliées. Il s'engagea aussitôt dans les Forces Françaises de l'Intérieur qu'il servira jusqu'à leur dissolution. Il intégrera alors l'Armée française régulière et servira dans la 393^{ème} Unité de Garde jusqu'au 31 mai 1945, date à laquelle il est rayé des contrôles. Où ? Dans quelles circonstances ? Pas de renseignement.

Il est enregistré le 6 juin 1945 sous le n° 4261/4 au Centre de Libération des Prisonniers de Guerre de Strasbourg fonctionnant au Wacken. Il passe une visite médicale puis, comme tout rapatrié civil ou militaire, il est interrogé par un Officier de Renseignements chargé de débusquer entre autres les faux « Malgré-Nous », les collaborateurs, les nazis etc. Les Etats de Service de Bernard étant irréprochables du point de vue français, il reçoit sa Carte de Rapatrié qui porte le n° I 5 04 5 5 / 0502824, l'autorisant à résider en Alsace.

En 1946, il perçoit une régularisation de solde qui prend en compte la période de guerre en Alsace du 16 mai jusqu'à sa démobilisation le 11 juillet 1940. Elle rémunère également la période de désertion de la Wehrmacht du 26 octobre au 22 novembre 1944. Il est ensuite à bon droit et à juste titre Membre de l'Association des Déserteurs, Evadés et Incorporés de Force.

6 – Pour solde de tout compte

En 1981 a été signé l'Accord franco-allemand pour l'indemnisation des « Malgré-Nous » survivants ou de leurs ayant-droits en réparation du préjudice moral subi. Le 3 novembre 1983, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre délivra à Bernard DENNI la Carte du Combattant. Les titulaires de la Carte sont autorisés, conformément aux dispositions du Décret du 24 août 1930, article 3, à porter les insignes de la Croix du Combattant pour avoir été effectivement au feu au moins 90 jours.

Il a été l'un de ces « Malgré-Nous » parmi tant d'autres anonymes, jetés dans la tourmente et qui après leur retour ont été en butte à l'incompréhension, voire à la condamnation de leurs compatriotes, ceux de la « *France de l'Intérieur* » plus particulièrement. Ils se sont alors murés dans le silence, doublement victimes...

ANNEXE :

Diplôme attestant l'attribution de la Médaille des Blessés « Noire » à Bernard DENNI



Cette médaille comportait trois échelons, noir, argent et or décernés en fonction du nombre de fois où le soldat a été blessé au combat (*et non accidentellement, même au Front*). Ci-dessus à droite, présentée pour sa lisibilité, la Médaille « Argent ». Elle se portait épinglée sur la poche pectorale gauche de la vareuse (*source* : <http://www.lexikon-der-wehrmacht.de>)